des inégalités si criantes se mentirait donc à elle-même. L'Etat qui prendrait cette loi à son compte ferait plus que de déchirer une charte jurée. Il se renierait lui-même. Il travaillerait de ses mains à se ruiner par la base, à s'enlever son point d'appui. »

Réceptions épiscopales

L'impression qui se dégage des entretiens paternels des évêques de France avec leur clergé, à l'occasion des visites du 4^{er} janvier, c'est celle du calme, de la sérénité avec laquelle ces princes de l'Église apprécient des faits qui les ont tant de fois contristés!

Elevés au-dessus des passions humaines, ils jugent les événements sociaux à la lumière d'une clarté supérieure; et s'il faut espérer une revanche, c'est de la miséricorde et non de la justice divine qu'ils l'attendent. Ils ont tous au cœur ces paroles qu'écrivait dernièrement Son Em. le cardinal-archevêque de Paris : Aujourd'hui encore, c'est un appel à la miséricorde de Dieu, et non à sa vengeance, que notre âme lui adresse dans la prière. Pourrions-nous oublier la prière d'ineffable tendresse faite par le Sauveur mourant pour ceux qui le crucifiaient : « Mon père, pardonnez- « leur, parce qu'ils ne savent ce qu'ils font! »

Combien ce langage, pour sortir de levres humaines, diffère des paroles haineuses qui retentissent sans cesse autour de nous! L'Eglise, malgré qu'on en ait dit, demeure toujours, et il nous plaît de le reconnaître, l'Eglise de l'Evangile! (Semaine de Paris.)

Une pétition

Voici le texte d'une pétition des mères françaises à MM. les membres du Sénat et de la Chambre des députés pour réelamer la liberté d'enseignement:

> « Messieurs les sénateurs, « Messieurs les députés,

Vous avez à examiner en ce moment plusieurs projets de lois relatifs à la liberté et aux réformes de l'enseignement. Soucieux d'être complètement informés sur une question aussi grave et d'où dépend l'avenir du pays, vous avez nommé une Commission qui s'est empressée de consulter les éducateurs les plus compétents.

Vous ne vous étonnerez pas que les mères de famille, à leur tour, élèvent la voix. Leur ambition, qui se confond ici avec leur devoir de Françaises, est de faire de leurs fils des citoyens utiles à la patrie. Responsables devant le pays de l'accomplissement de cette tâche, elles vous conjurent de leur laisser, de laisser aux familles une pleine et entière liberté quant au choix des établissements où doivent s'élever leurs fils, à quelque carrière qu'ils se destinent.

« Nous demandons, Messieurs les sénateurs, Messieurs les députés, qu'on nous conserve dans son intégrité, pour le plus grand bien du pays, la première des prérogatives de la mère : celle d'édu-

catrice. »